

Une Autre Voix

Le bulletin d'information de

**Non à
l'austérité**



Édito de l'été

Si l'actualité de l'été n'a pas connu d'événements particuliers, elle a été ponctuée par une actualité économique houleuse et des informations concernant des politiques plus ou moins déconcertantes et révoltantes.

Commençons par le déconcertant. Mme Lagarde, directrice du FMI, qui n'encaisse pas moins de 450 000 € par an (sans compter les petits avantages liés à sa fonction), se trouve exonérée d'impôt grâce à son statut de "fonctionnaire international".

C'est la même qui avait le culot de déclarer que " *les Grecs auraient moins de difficultés au quotidien s'ils commençaient par payer leurs impôts* ". Oubliant au passage que le peuple grec à toujours payé des impôts mais que ce sont les grandes fortunes (les armateurs notamment) et le clergé qui en sont totalement exonérés.

Il faut dire qu'au FMI ces prédécesseurs avaient montré l'exemple : on ne reviendra pas sur les frasques de M. Strauss Kahn et M. Rodrigo Rato (directeur de 2004 à 2007) mis en examen dans une affaire de blanchiment d'argent et de dissimulation d'actif.

Dans la rubrique "on se fout de la gueule du monde", la palme peut être attribuée à la famille Balkani. Après leur propriété de Giverny et leur villa antillaise de St Martin déjà saisies, c'est au tour de leur riad

marocain d'être bloqué par la justice. Dans la foulée, les époux sont mis en examen pour corruption et fraude fiscale.

Sans parler de l'affaire Bygmalion où 13 personnes de l'entourage de l'ancien président sont mises en examen pour usage de faux, recel d'abus de confiance, escroquerie et complicité de financement illégal de campagne électorale.

Et n'oublions pas l'ancien secrétaire d'état M. Thevenoud qui faisait de la phobie dès lors qu'il fallait sortir le chéquier ou déclarer ses impôts.

Sans mettre tous les politiques dans le même panier (à crabe), la démultiplication de ces affaires démontre que ceux qui sont chargés de faire les lois s'en exonèrent totalement. En plus ils donnent des leçons de morale et parlent d'acharnement judiciaire lorsqu'on leur demande des comptes.

Très souvent, on cite en exemple les autres pays pour dire que chez eux, cela se passe mieux qu'en France. On peut se mettre à rêver que dans ces situations là, il se passe la même chose qu'au Japon où les dirigeants pris en flag de malhonnêteté soient obligés de s'excuser publiquement et faire leur Mea Culpa. Ce serait jouissif que, pour une fois, ces grands donneurs de leçons avouent qu'ils ont fauté et se retirent du paysage public.

Cela nous ferait un peu de repos pour une fois.

« La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat. »

Henri Krasucki



NOS INTERVENTIONS

Appels de candidatures

Dans le cadre des appels de candidatures, il serait souhaitable que les formations à suivre soient précisées de manière explicite.

Cela concerne 4 postes de managers sur le site de Nice où il était précisé sur l'appel de candidature qu'une formation modulaire serait suivie, alors que l'on a appris par hasard qu'il était programmé une formation SAM MO en intégralité sur huit mois.

"C'est une erreur du CRFP" dit la direction.

Nous sommes rassurés par cette réponse. Le malentendu a été réglé, à savoir qu'ils suivront bien une formation modulaire comme précisé sur la note.

Toutefois, nous constatons qu'à ce jour toutes ces réorganisations se font dans l'urgence, et de ce fait elles sont de mauvaise qualité.

Pour preuve cet appel de candidature où les postes étaient à pourvoir entre le 1^{er} et le 15 juillet alors que les convocations au CRFP et les entretiens sont prévus pour août et maintenant les postes à pourvoir sont repoussés à la mi-octobre.

Point sur le télétravail

Nous déplorons la façon et les termes choisis pour les personnes non retenues. En effet peu de cadres ont pris soin de convoquer les personnes pour leur expliquer les termes du refus, à savoir "manque d'autonomie" dans leur travail. Cela devrait être fait afin que les agents non retenus puissent éventuellement pallier cet argument.

Concernant la demande pour une personne qui ne remplissait pas les critères au début de la campagne et qui, à ce jour, à le statut médical handicapé, elle ne pourra pas être rattachée à cette campagne et devra refaire sa demande fin 2016.

Pour les agents retenus, une réunion aura lieu fin septembre sur l'organisation pratique du télétravail dont le démarrage est prévu le 1^{er} octobre.

Point sur le recrutement en cours et à venir

Suite à l'info de la direction d'embaucher en CDI 4 agents conseillers offre de services à Toulon et 3 à Marseille, nous avons demandé si ces personnes venaient augmenter l'effectif déjà présent sur ces sites sachant qu'il est prévu d'arrêter la plate-forme téléphonique de Nice.

Il a été répondu qu'effectivement ces agents étaient bien en plus dans l'effectif mais qu'en aucun cas ils venaient pallier l'éventuel arrêt de la plate-forme de Nice car la décision ne serait pas encore prise.

Comment se fait-il que des agents aient été désignés comme référents sur la gestion des archives sans avoir été informé au préalable et sans que leur encadrement ne soit en mesure de leur donner quelques informations sur le sujet ?

Si l'employeur est habilité à le faire, le minimum est que cela se passe en concertation, et non de mettre le ou les agents devant le fait accompli. La direction a précisé que la prise en charge de ce travail ne devait pas déstabiliser le travail courant des intéressés. Ce qui ne va pas être évident dans tous les secteurs compte tenu de l'état de certaines archives. La direction sera vigilante sur la charge de travail supplémentaire que cela va occasionner.

Politique salariale 2015

La lettre de cadrage n'arrivera probablement qu'en septembre. La direction travaille sur la remontée des propositions de l'encadrement et sur différentes hypothèses. Conformément à ce que nous avons demandé, l'attention de l'encadrement a été attirée sur le cas des agents n'ayant eu aucune promotion depuis 5 ans.

Concernant le passage des N3 en N4, nous ne savons pas si c'est le processus national qui va de nouveau s'appliquer.

Aménagement du temps de travail

La direction a-t-elle prévu de revoir l'art 6.3 sur la commission de suivi ?

La CGT n'a pas signé cet accord car il lui paraissait nettement en deçà de ce que souhaitait le personnel. De plus, la commission de suivi n'était réservée qu'au signataire, ce qui était en désaccord complet avec les textes sur la représentativité des syndicats. Nous sommes régulièrement intervenus sur ce sujet et étions prêts à aller en justice pour que le droit s'applique. La direction fait marche arrière et va finalement faire un avenant afin que la commission soit ouverte à tous les syndicats représentatifs.

NOS INTERVENTIONS (SUITE)

Gestion des contraventions de la flotte automobile

Actuellement, l'agent ayant commis une infraction devait payer l'amende mais les points ne lui étaient pas retirés car son identité n'était pas révélée. Argumentant des exigences de la CNIL, la direction donnera à l'administration le nom du conducteur 1 mois après la réception du PV si ce dernier n'est pas réglé. Naturellement, cela entraînera une retenue de points sur le permis.

Nous nous sommes élevés contre ce changement car, sous prétexte de la lutte contre les infractions routières, ce système devient une énorme " pompe à fric ". Les salariés qui de part leur fonction doivent aligner les kilomètres vont se voir pénaliser car les points retirés à titre professionnel vont se cumuler avec ceux retirés dans un cadre personnel. Nous risquons d'arriver à des situations où certains agents ne vont plus avoir de permis. Dans ces cas là, nous avons demandé à la direction de garantir qu'aucune mesure répressive ne soit prise à l'encontre des intéressés (conseil de discipline ou licenciement).

Elle nous a assuré vouloir gérer ces situations avec discernement lorsqu'elles se présenteraient. A suivre.

DSN

Sa mise en place risque d'occasionner un surcroît de travail. Quelles sont les mesures prévues pour pallier cette situation ?

Actuellement, 7 CDD sur le site 83 travaillent pour la région sur la DSN. Les problèmes rencontrés font l'objet de signalements au niveau national pour que le nécessaire soit fait afin que la généralisation de ce système se passe le mieux possible.

VIE PROFESSIONNELLE

Report de l'âge de départ à la retraite

Les sénateurs ont conclu tout d'abord que la dernière réforme de 2014 avait ouvert de façon excessive le départ anticipé pour carrière longue.

Afin de garantir un financement pérenne lié au vieillissement, le rapport propose un report progressif par palier :

- 62 ans en 2017 pour les générations nées à compter de 1955
- 64 ans en 2024 pour les générations nées à compter de 1960

Cet âge minimum passerait à :

- 62 ans et 5 mois (1956)
- 62 ans et 10 mois (1957)
- 63 ans et 3 mois (1958)
- 63 ans et 8 mois (1959)
- 64 ans (1960)

Ainsi, automatiquement l'âge de la retraite à taux plein serait reporté à 69 ans pour les générations nées à partir de 1955.

Par contre, augmenter les taux de cotisations serait déraisonnable pour le coût du travail qui se verrait trop élevé.

Les sénateurs ont précisé que le rapport ne mentionne pas la diminution des pensions moyennes, dernier levier pour améliorer la situation financière du régime des retraites.

Fin des négociations locales liées à la régionalisation

Cet été a marqué la fin des négociations locales liées à la régionalisation.

Comme nous le craignons, la position minoritaire de la CGT issue des dernières élections ne nous a pas permis de nous opposer à l'explosion de nos acquis sociaux.

Six protocoles ont été discutés depuis janvier 2014.

Les négociations sur l'horaire et l'aménagement du temps de travail a été la contrepartie de l'acceptation de la perte des avantages que nous avions auparavant (plages fixes pour tous, limitation à 1,5 jour par an des autorisations exceptionnelles d'absences, fin de la réduction d'horaire journalière pour les parents d'enfants de moins de 3 ans, fin de l'attribution d'heures exceptionnelles comme pour la rentrée des classe, etc.

De plus, des nombreuses zones d'ombres existaient et nous voyons aujourd'hui que ce que nous dénoncions dans les assemblées de personnel se révèle juste.

La négociation du droit syndical a permis à la direction de limiter le droit d'expression et de déplacement des organisations syndicales : interdiction de distribuer des tracts dans les services, suppression des heures exceptionnelles pour les assemblées générales du personnel, réduction du nombre d'élus et du nombre d'heures de délégation.

Seule la CGT a refusé de signer ces trois protocoles.

Pour la négociation sur le temps de trajet, la direction a entendu certaines des revendications de la CGT et un compromis a pu être conclu.

Pour le contrat de génération et l'égalité réelle homme/femme, il s'agissait pour l'essentiel de la transposition de la loi.

Ceci étant, certains points ont pu faire l'objet d'avancées qui, sans être révolutionnaires, pourront satisfaire les personnels concernés. Il s'agit notamment :

- du développement de l'accueil des nouveaux embauchés,
- des mesures d'accompagnement des salariés " seniors ",
- de la mise en place de la retraite progressive,
- de la prise en charge des cotisations pour les temps partiels.

L'ensemble des syndicats a signé ces trois derniers protocoles. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter un représentant CGT.

Maintenant, la question de la reconquête des acquis perdus est posée ...

Négociations sur les salaires en été

Après avoir annoncé en 2014 qu'il n'y aurait pas d'augmentation de salaires en 2015, l'Ucanss a organisé deux réunions de négociations les 30 juin et 7 juillet.

Une aumône de 0,65 % est proposée au 1^{er} mai

En plus une contrepartie est demandée :

- Le passage de la RMPP (enveloppe budgétaire qui englobe aussi les salaires) de 1,95 % à 1,70 %. Rappelons-nous que le financement strict de la convention collective sans aucune promotion est entre 1,60 et 1,70 %.
- La remise en cause de l'article 23 de la CCN qui définit les primes d'accueil et de contact avec le public.

L'ensemble des fédérations syndicales s'est prononcé contre.

LA CGT DEMANDE

- L'augmentation générale des salaires de 300 € pour tous.
- Le retrait des lettres de cadrage ministérielles qui imposent l'austérité à travers des taux de RMP insupportables.
- La transformation de la prime d'intéressement en un demi mois de salaire supplémentaire avec un minimum de 1000 € et soumis à cotisations sociales. La prime d'intéressement actuelle n'inclut aucune cotisation sociale ouvrant droit à la couverture maladie et aux pensions retraite.



Formation professionnelle

Les dispositions pratiques relatives à l'application de la nouvelle loi commencent à être discutées.

Principale disposition :

- La création d'un compte personnel de formation (CPF)
Le CPF sera ouvert à tout salarié et sera valable jusqu'au départ à la retraite.
Il reste acquis même en cas de changement de statuts, de situation professionnelle ou de perte d'emploi.
Chaque salarié pourra cumuler 150 h à raison de 24 h/an jusqu'à la 120^e heures puis 12 h/an.
Les formations éligibles seront des formations qualifiantes.
- L'instauration d'un entretien professionnel obligatoire.
Cet entretien ne portera pas sur l'évaluation mais uniquement sur les perspectives d'évolution et de formation professionnelle.
- Instauration d'une taxe unique de **1 % de la masse salariale**.

Dans l'immédiat, la CGT demande :

- L'écriture d'un accord lisible et compréhensible par tous.
- L'accès à la formation pour tous.
- Un droit à la formation réellement qualifiante.
- Revoir le tutorat et les conditions d'exercice des formateurs professionnels en instaurant un complément de rémunération.

M. Rey en ballade

Le vendredi 10 juillet, M. Rey était en visite sur le site de Nice où il a reçu les délégués syndicaux CGT et FO durant 30 minutes.

En préambule, FO n'a pu s'empêcher de « passer la pommade » sur la mise en place de la régionalisation en précisant que malgré le fait qu'elle ait été imposée, tout s'était très bien passé. Avec, en prime, des négociations qui ont pu aboutir grâce à la volonté des délégués et de la direction (sic).

La CGT a relevé que depuis la régionalisation au 1^{er} janvier 2014, tout va trop vite. Le Document Information Consultation (DIC) qui nous avait été présenté, même si on supposait qu'il allait évoluer, n'était que la partie émergée de l'iceberg. En effet, à ce jour, on ne peut que constater le désarroi du personnel sur chaque site, suite à la suppression de leur service et/ou de leur poste, donc soumis à une mobilité fonctionnelle qui plus est, sans contre partie financière.

Ce à quoi M. Rey a répondu que, de nos jours, pour aller de l'avant il fallait être en perpétuel mouvement et savoir être réactif le plus rapidement possible.

Concernant le point sur la prime de mobilité fonctionnelle pour la période entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 mai 2014 date de l'agrément ministériel, l'Acoss n'a trouvé, comme par hasard, aucune solution.

Nous lui avons rappelé la lettre de Didier Malric de l'Ucanss précisant que les organismes étaient invités à se rapprocher de leur caisse nationale et donc l'Acoss pour toutes difficultés d'application, notamment relatives à la période antérieure au 1^{er} juin.

Il a réaffirmé qu'il n'y avait aucune solution à ce jour et que le dossier était clos. Qu'on se le dise !!!!

FO a abordé le sujet sur le passage des niveaux 3 vers niveaux 4 sur présentation de dossier et qu'il était anormal de devoir justifier de son travail devant un jury alors que l'encadrement est habilité à nous proposer pour un niveau supérieur, ce qui est le cas pour les niveaux 5, 6, 7, 8, etc.

M. Rey a répondu que c'était normal car l'Acoss avait obtenu du ministère un budget supplémentaire et qu'il fallait rendre compte et justifier le passage au niveau supérieur.

Nous avons demandé si le poste de contrôleur sur pièces qui a été mis en place en 2007 au "niveau 5 A" avait l'espoir d'évoluer, sachant qu'à ce jour il n'y a aucune perspective d'évolution sur ce métier.

Sur ce point, il a rappelé qu'en matière de budget le pays était en mauvaise posture et qu'il fallait se serrer les coudes et que seul un budget supplémentaire du ministère pouvait faire évoluer certains emplois mais toujours sous la forme de demande de la part du salarié avec présentation d'un dossier et un jury.

Bref, M. Rey a passé un jour au soleil sans apporter beaucoup de réponses aux interrogations du personnel.

Compte rendu de l'Instance Nationale de Concertation du 8 juillet

Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour de cette réunion nationale :

La nationalisation des centres informatiques

Sur les 950 agents travaillant dans l'informatique, 58 postes sont supprimés dans la COG. Actuellement, plusieurs sites travaillent sur les mêmes sujets. L'organisation prévue pour 2018 verra les fonctions centralisées chacune sur un site. Il n'y aurait plus qu'un agent comptable au lieu de 6 actuellement. L'outil " cle A " qui devait remplacer le SNV2 est stoppé.

Le prélèvement à la source

L'Acoss prépare un livre blanc qu'elle présentera au gouvernement en octobre.

Les mutualisations nationales

Sont concernés par un marché national :

- les achats,
- la trésorerie,
- l'immobilier,
- l'informatique,
- la paie.

L'inter régionalisation des Urssaf

La création de 8 inter régions est confirmée, soit le rapprochement des régions suivantes :

- Urssaf Bretagne et Urssaf Pays de Loire
- Urssaf Paca et Urssaf Corse
- Urssaf Ile de France et Urssaf Centre
- Urssaf Aquitaine, Urssaf Limousin et Urssaf Poitou-Charentes
- Urssaf Rhône-Alpes et Urssaf Auvergne
- Urssaf Nord - Pas de calais, Urssaf Picardie, Urssaf Basse Normandie et Urssaf Haute Normandie.
- Urssaf Alsace, Urssaf Lorraine, Urssaf Franche Comté, Urssaf Bourgogne et Urssaf Champagne - Ardennes
- Urssaf Midi - Pyrénées et Urssaf Languedoc - Roussillon

Les mutualisations ou coopérations obligatoires sont :

- les services nationaux inter branches avec un travail en commun, comme par exemple Urssaf /Cpam qui traitent les dossiers régionaux,
- les activités inter régionales comme la téléphonie, le multi canal et la trésorerie.

Les facultatives :

- la documentation, les représentations devant les tribunaux, l'entraide sur la gestion des stocks, la gestion des petits comptes (étudiants ...) l'expertise, l'appui aux métiers, les formations ...

En septembre 2015 tous les directeurs devront faire part de leurs propositions à l'Acoss.

Le 15 octobre se déroulera une nouvelle réunion où un représentant CGT de l'Urssaf Paca sera présent.



La fédération CGT signe le protocole national sur les frais professionnels

Principales mesures :

- Les salariés ne doivent pas supporter des débours à titre personnel dans le cadre de leurs déplacements professionnels (Préambule).
- Maintien de l'indemnité forfaitaire de frais de repas que l'Ucanss entendait supprimer.
- Augmentation des frais de découcher de 85 € à 110 €, en fonction des zones, par nuitée.
- Possibilité de partir la veille de la mission et/ou de revenir le lendemain de celle-ci.
- Possibilité de voyage en 1^{re} classe si l'aller et retour de gare à gare est supérieur à 4 h dans la journée ou en cas de deux déplacements minimum au cours d'une période de sept jours consécutifs.
- Prise en charge directe des frais de transport par l'employeur.

Prochaine étape : l'agrément ministériel

SOCIÉTÉ

GRÈCE

lexique à l'encontre des bobards médiatiques ...

Visiblement, l'élection d'un gouvernement anti austérité ne convient ni à nos dirigeants politiques ni aux médias.

Au fil des mois, nous assistons à un emballement médiatique qui va crescendo : fainéants, dépensiers, malhonnêtes et profiteurs.

La réalité est tout autre et il convient de tordre le cou à ces affirmations.



Ils ne travaillent pas assez : faux

La moyenne est de 40,6 h par semaine alors qu'en France nous sommes à 35,7 h en moyenne et les Allemands à 35,3 h.



Ils ne font pas assez d'efforts : faux

"Mon pays a été le laboratoire de l'austérité", a dit Alexis Tsípras au Parlement européen.

Et pour cause : les programmes d'austérité en Grèce ont commencé en 2009. Le déficit public est passé de 15,2 % du PIB à 2,7 % et les dépenses publiques ont diminué de presque 10 %. La contrepartie a été immédiate : le peuple s'est considérablement appauvri et le PIB a perdu 25 %.



Un défaut de paiement de la Grèce couterait à la France 650 € par habitant :

S'il est vrai que la France a prêté 42 milliards d'euros, seulement 1/5^e de cette somme est allé à la Grèce, le reste ayant servi à alimenter un fond de garantie qui emprunte sur les marchés pour rembourser principalement ... les intérêts des emprunts ! Ce prêt est déjà comptabilisé dans la dette publique, donc une éventuelle annulation n'augmenterait pas la dette. D'autre part, on ne parle jamais des intérêts que ce prêt a déjà rapporté. La banque centrale pourrait par contre apporter des solutions en diminuant les taux d'intérêt qui ne servent actuellement qu'à " gaver " les banques.



La Grèce est corrompue : faux

Dans son immense majorité, le peuple grec paye impôts et taxes. Par contre, ceux qui en sont exemptés sont les grosses fortunes (parmi lesquelles bon nombre d'armateurs) et l'église Orthodoxe.



On ne peut pas effacer une dette : faux

C'est oublier les nombreuses expériences passées : l'Allemagne en 1953, la Pologne en 1991, l'Irak en 2003, l'Equateur en 2008, l'Islande en 2011 et l'Irlande en 2013.



L'austérité c'est dur mais ça marche : faux

Ce n'est qu'une question de logique : un peuple qui s'appauvrit ne peut plus consommer et quand on ne consomme pas, il n'y a plus de débouchés pour la production, donc le chômage augmente (25 % actuellement, conséquence directe de cette politique) donc la consommation continue de baisser ... C'est l'effet boule de neige. Le prétendu remède n'est pas juste amer il est également toxique.

La crise en Grèce n'est pas que le problème des grecs car la politique d'austérité est chez nous la même et produit les mêmes effets.

"L'idée que les fourmis vivent toutes dans le Nord et les sauterelles toutes dans le Sud, en plus de l'Irlande, est absurde. Il y a des fourmis et il y a des sauterelles dans chacune de nos nations. Pendant les "bons" moments de la zone euro, les sauterelles du Nord et les sauterelles du Sud ont dévoré frénétiquement. Et quand leurs péchés ont entraîné la crise, ce sont les fourmis du Nord et les fourmis du Sud qui ont été forcées de payer la facture".

Yanis VAROUFAKIS ex ministre des finances de la Grèce.



Solution du jeu de l'été

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
1	C	R	I	S	E		A	C	T	I	O	N		
2	G			A		E	S	L	A		P	I	E	M
3	T	A	B	L	E			A		N	A		R	E
4	.	C	I	A		T	O	S	C	A		C	G	T
5	U			I			I	S	I	S		O		I
6	R	E	C	R	E	A	T	I	O	N		N		E
7	P	R	I	E	R			F			A	G	I	R
8	A	I	L			C	R	I	T	E	R	E	S	
9	C		A	C	Y		E	C	R	I	T	S		
10	A		O	G			G	A	I	N	S			M
11	@	U	S	T	E	R	I	T	E		N	I	C	E
12	Y				R		O	I		A	I		O	S
13	A	S		B	U	R	N	O	U	S		L	U	S
14	H		N	I	D			N	S	I	B	I	D	I
15	O		A	E	I	A			A	E	R	E	R	
16	O		I	L	T		L	E	G			S	E	L
17	.	A	V	E	S		O	P	E	R	A	S		E
18	F	L	E			F	I	S	S	U	R	E	S	
19	R	I		L	A	O	S			E	S	S	E	S

Horizontalement

- Etat du capitalisme - À développer
- Rivière d'Espagne - Dessinateur humaniste
- On y négocie - Contestation d'enfant - Note
- Elles nous écoutent - Drame lyrique - A 120 ans
- A épousé son frère
- Pause
- Adresser une requête - C'est urgent
- À refaire - Dans le Pas-de-Calais
- Commune de l'Aisne - Consignes
- Roi biblique - Faibles à l'Urssaf
- À combattre - Site en Paca
- Fleuve japonais - Film de Spielberg - Se ronge
- Chanson de Stevie Wonder - On le sue au travail - Déchiffrés
- Berceau à oiseau - Système de symbole du Nigéria
- Agence internationale de l'énergie atomique - Change d'air
- Festival techno - Don - En Camargue
- Classe d'oiseau - Comiques ou lyriques
- Enseigne aux non francophones - Petites fentes
- Commune de l'Orne - Capitale Vientiane - Du boucher

Verticalement

- Où nous joindre
- Organisation de défense de chômeurs - Déesse Celte - Boxeur
- Cri du jeune Marsupilami - Commune de la Réunion - Croit à une promotion
- À augmenter - Synonyme de défense des travailleurs - En Pologne
- P en cyrillique - Cultivé
- Issue - la CGT
- Un aux cartes - Organisation internationale du travail - Elle nous a mangé - Règles d'état
- À refaire - Dans le Pas-de-Calais
- À toi - Prépare les JO - Rivière en France - On les a perdu
- Chaîne Européenne - Un allemand - Continent - Voie
- Langage de programmation - Communauté Arménienne - Brome - Détruit la CPAM
- Nickel - On les mérite - Joies
- Désert - Ville légendaire bretonne - À la main ou à la machine - Ancien instrument de musique chinois
- À harmoniser en région - Footballeur - Pronom personnel